

Département de l'Ardèche

Commune de Saint Michel de Chabrillanoux

Compte rendu de la séance ordinaire du Conseil Municipal

Du 20 juin 2022

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants
- Autorisation d'emprunt PSPL ST Michel de Chabrillanoux
- Projet construction logements avec Ardèche Habitat
- Questions diverses : Poste surveillance cantine temps de travail Monique

L'an deux mille vingt deux, le vingt juin, le Conseil Municipal de St Michel de Chabrillanoux, dûment convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Gilles LEBRE, Maire.

Date de convocation : 15 juin 2022

Membres en exercice : 11 ; Présents : 10 ; Nombre de votants : 9 jusqu'au point 5 puis 10

***Etaient présents :** Mme Odile BLANC, M Jean-Pierre BATTAGLIA(arrive à 19h10 soit au point 5 de l'ordre du jour), M Gilles BRUN, M Daniel CHAMBONNET, M Gilles LEBRE, Mme Eve LOMENECH, M Jean-Luc PIOLET, M Olivier ROMERO, M Vincent SAUDUBRAY, M François VEDEL*

Procurations :

***Excusés :** Mme Nathalie AUFRAND*

***Secrétaire de séance :** Mme Odile BLANC*

M. le Maire demande le rajout à l'ordre du jour la participation financière aux frais de fonctionnement scolaire pour la commune de Saint Maurice en Chalencon

Demande acceptée à l'unanimité

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU :

Le compte rendu du conseil municipal du 23 mai est approuvé à l'unanimité.

De plus Odile BLANC apporte des données sur les répercussions de l'association la passerelle des vallées sur la commune.

2. MODALITES DE PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS :

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'adopter la publicité par publication papier des actes pris par la commune.

3. AUTORISATION D'EMPRUNT PSPL ST MICHEL DE CHABRILLANOUX :

Monsieur le maire explique qu'il s'agit d'un prêt d'un montant de 190 000 euros sur 25 ans à un taux variable indexé sur le livret A auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement du projet de rénovation et de développement du camping.

Eve Lomenech intervient en demandant si le prêt peut être refusé ? En effet, comme l'évoque Jean Luc Piolet : comme toutes les banques il peut être refusé sachant que l'on n'a pas une grande santé financière mais la commune a des réserves et pour la banque ce prêt ne représente pas un gros montant. Sachant qu'en plus ce projet apportera de meilleures recettes, ajoute Gilles Lebre.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide donc, de contracter ce prêt nécessaire au projet de rénovation du camping.

4. PROJET CONSTRUCTION LOGEMENTS AVEC ARDECHE HABITAT :

Le Maire et Jean Luc PIOLET rendent compte du travail conduit avec le CAUE depuis début 2022 sur le projet de logement sur la parcelle communale, qui jouxte les bâtiments publics et le temple, à l'entrée Sud du village.

Après plusieurs échanges depuis septembre 2020, une rencontre a été organisée avec Ardèche Habitat, bailleur public du Département, déjà présent à Saint Michel avec 5 logements locatifs.

Le travail d'analyse et de proposition du CAUE a permis de confirmer le potentiel du terrain, la qualité de son emplacement, en terme d'urbanisme et de réseaux, ainsi que des contraintes paysagères, car le site est très exposé à l'entrée sud et visible de loin.

Ce projet est soumis à la délibération du Conseil d'Administration d'Ardèche Habitat qui aura lieu le 1^{er} juillet.

Les principes du partenariat avec Ardèche Habitat ont été travaillés, avec l'idée d'une cession du terrain pour l'euro symbolique, à charge pour Ardèche Habitat d'équiper et construire les 8 logements locatifs et de proposer 2 lots libres à la vente, dans le cadre d'un permis d'aménager cohérent et respectueux du site.

Un programme de travail va associer la commune et Ardèche Habitat dès maintenant, avec l'appui du CAUE, qui va présenter des scénarios d'implantation qui seront présentés au conseil municipal à l'automne.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de solliciter l'intervention d'Ardèche Habitat, de mandater le maire pour toute démarche allant dans le sens de ce partenariat et de solliciter la prise en compte de cette opération par la CAPCA.

5. CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE POUR LA COMMUNE DE SAINT MAURICE EN CHALENCON :

Monsieur le Maire explique qu'en contrepartie de l'accueil des enfants résidants à St Maurice en Chalencon, inscrits à l'école de Saint Michel de Chabrilanoux, la commune de Saint Maurice en Chalencon s'engage à verser à la commune de Saint Michel de Chabrilanoux une participation financière estimée pour l'année 2022-2023 à 600€ par élève et 300€ pour les parents résidant sur les 2 communes.

Il y a lieu d'établir une convention pour définir les modalités financières et administratives de l'accueil de ces enfants.

Le Maire donne lecture de la convention

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les termes de cette convention

6. QUESTIONS DIVERSES

a) Poste surveillance cantine : travail de Monique Pizette

Monique s'est proposée pour la surveillance de la cantine au moment de la pause méridienne. La mairie est d'accord. Ce poste complètera son temps partiel et lui permettra d'être affiliée à la CNRACL.

b) Vente d'un des 2 canopis du camping : Monsieur le maire informe de l'état de ce logement : quelques travaux sont à prévoir notamment le carrelage au sol, un point de lavage mains, l'étanchéité. Les vendeurs ont proposé 2000€. Le maire refuse cette proposition et propose 1000€ mais avec une cession immédiate. Ok à l'unanimité.

c) Devis abattage cyprès

Présentation des 3 devis reçus pour des montants de :

- 1800 euros où tout est assuré : la protection des concessions, l'abattage et l'évacuation
- 2100 euros où rien n'est protégé
- et 1500 euros

A revoir en fonction d'un autre devis et faire une mise au point par rapport aux prestations (évacuation du bois, nettoyage...)

d) Gestion du site de la mairie ? Olivier pourrait faire vivre le site de la mairie en remplacement de Nathalie, comme publier sur le site les infos diffusées à tous les habitants par courriel. Par contre il faut mettre en place un calendrier pour la lettre municipale sachant que la prochaine est prévue pour début octobre. On cherche de belles photos de St Michel pour le site pour remplacer celle prise du Belvédère sur la vallée

e) Points sur la porte vitrée de l'école fermée par 2 volets en bois : un devis a été demandé à Théo Marie dit Moisson pour élargir les supports de la marquise

f) achat d'un perforateur sur batterie pour l'agent technique pour environ 365 euros : ok à l'unanimité

g) Pot pour les départs en retraite prévu le 11/07 à 18h. Le maire nous confirmera la présence de Michel Brun et Maryse Bois. Jean Luc, Odile et Eve se chargeront des cadeaux : pour chacun repas dans un restaurant et un citronnier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H10